

## La Commission permanente du 5 septembre axée sur la transition écologique et l'aménagement du territoire

**La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 5 septembre 2022 à l'Hôtel de communauté. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique et l'aménagement du territoire.**

### **La transition écologique à l'ordre du jour avec l'adoption de plusieurs décisions**

#### Angers Loire Métropole accorde 105 793 € pour l'aide à l'achat de 605 vélos

Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos classiques dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à :

- 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique.
- 50 € (forfait) pour un vélo classique ou pliant et 100 € (forfait) pour un vélo cargo sans assistance.

Une seule subvention est accordée par foyer.

605 dossiers (correspondant à 484 vélos à assistance électrique et 121 vélos sans assistance) sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 105 793 €.

Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à **7 071 foyers pour un montant total de 1,347 M€.**

#### La Communauté urbaine poursuit son partenariat avec l'association Alisée pour le développement de la production d'énergie solaire

Depuis septembre 2021, l'association Alisée déploie sur le territoire d'Angers Loire Métropole un programme d'animation et de promotion de la production d'énergie solaire, en coopération avec le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml). La convention de partenariat vise trois objectifs : l'ouverture de permanences complémentaires adossées à la plateforme de service « Mieux chez moi » dédiées au conseil à la production d'énergie ; l'animation et la sensibilisation à destination des habitants et l'accompagnement de démarches collectives de production d'énergie renouvelable.

Le dispositif est prolongé jusqu'au mois de décembre 2022 avec l'ouverture de 12 permanences-conseil, le maintien des actions d'animation et la poursuite de l'accompagnement des collectifs citoyens.

La convention de partenariat s'inscrit dans la feuille de route des Assises de la transition écologique.

## **L'aménagement du territoire est au programme**

Angers Loire Métropole cède 2 locaux commerciaux à Alter Cités dans le cadre de l'aménagement du centre commercial Jean XXIII

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de la Roseraie, Angers Loire Métropole a vendu au profit d'Alter Cités 2 locaux commerciaux situés dans l'ensemble immobilier du centre commercial situé place Jean XXIII à Angers pour un montant total de 360 664,35 €. Cette cession va permettre à Alter Cités d'encadrer le développement commercial du quartier de la Roseraie et d'assurer l'équilibre entre les pôles commerciaux Jean XXIII et Jean-Vilar.

**Les élus d'Angers Loire Métropole se sont félicités de la progression du dossier du futur établissement pénitentiaire au lendemain de l'annonce faite par l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ).**

« Une étape importante vient d'être franchie. Désormais, tous les acteurs locaux vont pouvoir travailler ensemble afin que ce projet soit mené à bien dans l'intérêt du territoire et de ses habitants. » indiquent les élus d'Angers Loire Métropole.

Ce nouveau centre pénitentiaire est appelé à remplacer la vétuste maison d'arrêt d'Angers datant de 1858. Le nouvel établissement de 850 places représente un investissement de l'État de l'ordre de 150 à 200 M€ pour des retombées estimées à 6 M€ par an.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>